



# UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07

E-mail UNSA CUS : [UNSA@cus-strasbourg.net](mailto:UNSA@cus-strasbourg.net)

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

## INFOS DERNIÈRES

N° 261 - 9 juillet 2010

### Déclaration de l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA en direction du gouvernement

«Malgré les fortes mobilisations, notamment l'importante journée de grèves et de manifestations du 24 juin, le Conseil des ministres examine le projet de loi de réforme des retraites le 13 juillet.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRE, UNSA réaffirment leur opposition au contenu de cette réforme injuste et inacceptable.

Elle est injuste et va aggraver les inégalités :

- Le report brutal, 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes; celles et ceux ayant des carrières incomplètes et chaotiques, en particulier les femmes qui sont aujourd'hui 28 % à travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Les organisations syndicales réaffirment la nécessité de préserver le droit au départ à la retraite à 60 ans.

Elle est essentiellement à la charge des salariés :

- La situation financière actuelle de notre système de retraite est pour l'essentiel due à la crise; pourtant plus de 85 % des efforts sont demandés aux salariés. Les entreprises, les hauts revenus, les revenus du capital sont 5 fois moins mis à contribution que les salariés. Les fonctionnaires se voient imposer une augmentation drastique de leur cotisation conduisant à une baisse de leur pouvoir d'achat.
- Le financement durable des retraites nécessite une autre répartition des richesses produites.

### Démarche «Conditions de travail» à la DSS

Dans le cadre de la démarche «**Conditions de travail**», la Direction des **Solidarités** et de la **Santé** avait réceptionné jusqu'au **5 juillet 2010** **413 questionnaires** sur les 600 envoyés, soit **68,5 %**.

Elle ne répond pas aux enjeux actuels :

- La réforme proposée ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités hommes-femmes, ni à la reconnaissance de la pénibilité..., elle renvoie aux futures générations l'incertitude de la pérennité des régimes de retraites solidaires par la répartition.

Avec les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités qui se mobilisent de plus en plus massivement, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRE, UNSA demandent au gouvernement de prendre en compte leurs revendications et leurs propositions dans le cadre d'un vrai débat, refusé jusqu'à ce jour.

Elles réaffirment leur détermination à être entendues en créant les conditions d'une mobilisation de haut niveau des salariés le **7 septembre 2010.**»

**7 juillet 2010**

### Majoration des traitements

Le décret n° **2010-761** du **7 juillet 2010** portant **majoration** de la **rémunération** des personnels civils et militaires de l'Etat, des **personnels** des **collectivités territoriales** et des établissements publics d'hospitalisation a été publié au **Journal Officiel** du **8 juillet 2010**.

La **valeur annuelle** du **traitement** afférent à l'indice **100** majoré est fixée à **5 556,35 €** à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2010**.

La **valeur mensuelle** du **point** est d'environ **4,63 €**.

Les **traitements** sont **revalorisés** de **0,5 %**.